

Trame de compte-rendu

Débats autoportés sur la prévention et la lutte contre la
précarité alimentaire

Informations générales

Nom de la structure partenaire qui
porte le débat

Conseil de Développement de
Bourges Plus

Nom, prénom de la personne qui
remplit le présent compte rendu et lien
avec la structure partenaire s'il en
existe un

Corinne MAQUAIRE-CLOUET, Directrice-Coordinatrice du
Conseil de Développement de Bourges Plus

Autres informations utiles

corinne.maquaire-clouet@agglo-bourgesplus.fr

02 48 67 48 51

maureen.banah@petr-centrecher.fr

02 46 59 15 38

Le Président des 2 Conseils de Développement de
Bourges Plus et du PETR Centre Cher a décidé de réunir
autour d'un même débat et le même jour, 7 mars 2022,
les membres des 2 Conseils de Développement ainsi que
des experts du monde associatif.

SUR LE DÉBAT

Lieu

BOURGES

Date

Lundi 7 mars 2022

Nombre de personnes participantes

34 personnes pour les 2 Conseils de Développement

Par quel biais avez-vous mobilisé le
public participant au débat ?

Proposition/information du Président aux Membres des
Bureaux des 2 Conseils de Développement qui ont

Observations sur les participantes et participants (hétérogénéité ou homogénéité par rapport à des critères d'âge, de sexe par exemple)

Caractéristiques du débat : ouverte à toute personne ou réservée à des membres adhérents (précisez)

approuvé la démarche + Lettre/Mails d'invitation aux membres des deux conseils de développement, aux associations locales en charge de la précarité alimentaire, au CCAS de la ville de Bourges + Réunion préparatoire avec les associations le 21 février 2022 pour désigner des sous-thématiques de travail pour les tables rondes.

Hétérogénéité sur les âges des participants. Homogénéité sur la connaissance du sujet (experts) ou expériences dans le domaine pour les membres, ou intérêt pour le sujet.

Ouvert aux membres des 2 CODEV's, aux associations oeuvrant dans le domaine de la précarité alimentaire et à leurs partenaires, au CCAS de la Ville de Bourges (Territoires de Bourges Plus et du PETR Centre Cher).

Contenu du débat



1. Quel était le thème du débat ?

Pour les débats au sein des tables rondes, 3 sous thématiques ont été collégialement désignées lors de la réunion préparatoire du 21 février organisée par le Président avec les acteurs locaux de la précarité alimentaire, quelques membres des Conseils de Développement pour répondre à la question posée par le CNA. Ces 3 sous thématiques sont :

- **Coordination** (table ronde animée par le CCAS de la Ville de Bourges : 1 animateur – 1 rapporteur)
- **Dignité et accès** (table ronde animée par le secours catholique : 1 animateur – 1 rapporteur)
- **Approvisionnement : améliorer les filières (alimentation suffisante et de qualité) : table ronde animée par la banque alimentaire : 1 animateur – 1 rapporteur)**

2. Pourquoi avez-vous choisi ce thème ?

Du fait de l'impact de la pandémie, le sujet est devenu plus que jamais une préoccupation sociale prioritaire. L'intérêt pour la précarité alimentaire s'est renforcée depuis la guerre en Ukraine. Il faut tenir compte de ce nouvel élément pour répondre à la question. De plus, lors de la réunion préparatoire du 21 février, les problématiques sur la précarité alimentaire ont été évoquées. Au cours des échanges avec le Président, les membres et les associations, ils se sont mis d'accord pour travailler sur les 3 sous-thématiques au sein des tables rondes qui leur paraissent fondamentales pour faire des préconisations au CNA.

3. De quoi avez-vous principalement parlé durant le débat ?

- **Sous-thématique : Coordination**

Transformation des produits : nécessité de faire des liens entre les agriculteurs locaux et les personnes en difficulté

Personnes en difficulté : Personne ne doit parler à leur place. Elles savent ce qu'il faut faire. Une action approfondie en leur direction doit être menée afin de recueillir leurs difficultés et dresser une action

Ne laisser personne sur le bord du chemin : nourri-t-on tout le monde ? apporte-t-on une « bonne aide » ? dans de bonnes conditions ? la qualité et la quantité sont-elles suffisantes ?

Territoire de coordination : Ville/Communauté d'Agglomération/PETR + tous les acteurs en lien avec la précarité. La coopération et la coordination doit être complémentaire. Création d'un éco-pôle alimentaire ? d'un GIP pour la distribution ? instaurer le « aller vers » afin de diminuer les problèmes de mobilités, développer l'autonomie alimentaire.

Analyse du système actuel et l'environnement de ce système : avec la contribution de tous les acteurs de la précarité alimentaire, puis faire des propositions communes. (l'analyse doit être faite régulièrement en mettant en place des requêtes). Le but est de « servir » les populations en difficulté au plus près de leurs besoins (identifier les publics) --> avoir un projet commun, être une force ;

- **Sous-thématique : Dignité & Accès**

Mise en réseau : mettre les acteurs locaux (collectivités, accompagnement, psychologues, emploi) et les associations existantes en réseau pour permettre de percevoir une rémunération. Il en est de même pour le secteur médical (réseau de la santé).

Santé : permettre aux personnes en difficulté de bénéficier d'un accompagnement psychologique

Ethique : l'accueil des personnes en difficulté est majeur : entourer avec chaleur, la nommer, avoir le sourire, ne pas juger afin de considérer la personne en difficulté comme toute autre personne

Dignité : le lien social est plus important encore pour retrouver une dignité que de recevoir un colis

Formation/accompagnement :

- Bénévoles-aidants : veiller à leur formation ou à un renforcement de leur formation (bien connaître leur problématique et savoir « bien » accueillir)

- Bénéficiaires : les accompagner pour apprendre à cuisiner et se préparer des repas équilibrés (impact sur la santé). L'apprentissage en groupe permet également de créer du lien social.

Urgence et projet d'insertion : faire une nette distinction entre la notion d'urgence (insécurité alimentaire) nécessitant de mettre en place des mesures immédiates et le projet d'insertion qui nécessite un engagement de la personne (paniers frais solidaires, jardins partagés, épiceries solidaires ou itinérantes)

Temporalité : le temps consacré par le bénévole auprès de chaque personne doit être suffisant et adapté pour revaloriser la personne et permettre de lui faire retrouver sa dignité

Mobilité : prendre en compte les difficultés de déplacements et des coûts engendrés. Renforcer la notion de « aller vers ». Pourquoi ne pas faire un itinéraire pour livrer des paniers avec des produits frais ou bien même les livrer à domicile ?

Mutualisation des équipements et des lieux : ex : les cuisines partagées solidaires, les restaurants solidaires, cantines partagées, ateliers « cuisine », éducation nutritionnelle sur le long terme.

Financement : nécessaire pour pérenniser les actions dans le temps

Etat : problématique macro-sociétale : il doit reprendre son rôle pour garantir la dignité de chaque personne en difficulté et l'accès à l'alimentation. Il doit considérer la personne dans sa globalité (logement, ressources, santé).

Territoires : l'impulsion des territoires est majeure dans la précarité alimentaire (les Conseils de Développement sont un bon maillon pour fédérer et permettre l'expression de la parole des acteurs). Le PETR est également un bon échelon (ex : étude du plan d'alimentation territorial, du contrat local de santé). Ils permettent la continuité des échanges entre les acteurs : associations, citoyens, producteurs locaux, secteur santé-médico social.

Université citoyenne/populaire sur l'alimentation : personnes connaissant la précarité alimentaire.

- **Sous-thématique : Approvisionnement (améliorer les filières)**

Bases logistiques : à revoir notamment pour les produits frais

Maraîchage : à développer

Producteurs locaux :

- développer la production locale et créer des partenariats.
- consacrer un pourcentage de la production aux personnes en difficulté

Programmation de la production : très difficile à mettre en place

Temps de retour entre le producteur et l'enseigne : à réduire (passer de 2 jours à 1 jour --> ex : les fraises qui sont considérées comme produits fragiles sont très souvent « jetées » car non consommables)

Ateliers de transformation : à développer

Loi Garrot : la faire respecter

Défiscalisation : système à repenser pour les surplus des industries agroalimentaires donnés aux associations caritatives :

- défiscaliser moins mais mieux
- avec les économies, l'Etat pourrait aider les associations caritatives à acheter à des tarifs préférentiels des produits de meilleure qualité nutritionnelle ou des produits locaux, bio. (veiller aussi à l'impact carbone pour l'acheminement de ces produits).

4. Quels ont été les constats ou les diagnostics exprimés par le public par rapport au thème choisi ?

Constats :

Actuellement, il est quasi impossible de savoir si toutes les personnes en situation de précarité alimentaire perçoivent une aide alimentaire

Les produits frais sont peu présents dans la distribution

Une coordination des acteurs est nécessaire

Il semble que pour se nourrir, la personne en difficulté effectue un périple long auprès des associations notamment pour couvrir au moins ses besoins en alimentation

Il est aussi nécessaire de prendre en compte d'autres facteurs de précarité qui aboutissent à une mauvaise alimentation qui impacte la santé de la personne (habitat en « passoire énergétique » par exemple...)

Durant la pandémie, il a été constaté le rôle important des cantines scolaires, qui permettent, pour les familles en précarité alimentaire, d'apporter un repas équilibré par jour aux enfants issus de ces familles

- nécessité de faire un diagnostic sur l'impact de la COVID sur la population (accroissement de la pauvreté et des difficultés alimentaires).

L'actualité internationale renforce l'importance des actions sur la précarité alimentaire :

- inflation en cours (impactant les produits de 1^{ère} nécessité et de carburant).

Diagnostics :

- approfondir la connaissance des personnes en difficulté et leurs besoins
- mutualisation des équipements solidaires
- créer/renforcer la coopération et la coordination des acteurs y compris dans le domaine de la santé --> enjeu national en matière de santé

5. Pendant le débat, des points de vue divers, voire opposés, se sont-ils exprimés ?

Une association de portée nationale ne s'est pas vraiment « retrouvée » dans la volonté des acteurs locaux à se fédérer entre eux pour apporter une meilleure alimentation aux personnes en difficultés

6. Si oui, sur quoi portaient-ils ?

La coordination des associations et des acteurs traitant de la précarité alimentaire

7. Quelles étaient les principales raisons et les arguments avancés par le public ayant exprimé des points de vue différents ? (si des exemples précis ont été utilisés par les uns et par les autres pour justifier leur position, pensez à les citer)

Certaines fédérations nationales demandent un protocole d'action spécifique qui ne rejoint pas forcément les actions des autres partenaires

8. Quelles idées ou propositions précises et concrètes ont été proposées pendant le débat (distinguez les propositions à court terme et à long terme si cela vous semble pertinent) ?

Voir points 1 et 3 détaillés ci-dessus

9. Ces propositions ont-elles été critiquées par certains participants ? Si oui, précisez les raisons associées.

Non

10. Comment ces idées ou propositions ont-elles émergé ?

Un animateur a animé chaque table-ronde. Des consignes écrites et rappelées à l'oral ont été transmises aux animateurs et aux rapporteurs de chaque table rondes. La parole a circulé au sein de chaque table pour que chaque personne puisse s'exprimer. Le powerpoint en PJ indique la méthodologie.

11. Autres éléments d'informations que vous souhaitez transmettre

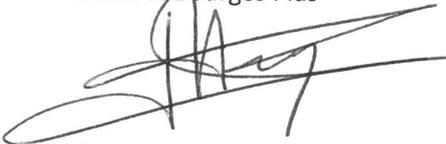
En pjs : 2 powerpoints (l'un portant sur le déroulé de l'atelier), (le second a été réalisé par l'un des membres, étudiant, qui étant absent, a tenu à ce que soit présenté le point des jeunes/des étudiants sur la précarité alimentaire. Ce jeune a eu l'expérience pendant les confinements d'aider les étudiants pour la distribution de denrées alimentaires et des produits de soins. Les produits frais et de qualité étaient absents lors de la distribution. Le manque d'activité physique pendant les confinements. Le Conseil de Développement PETR Centre Cher peut-être amené à compléter le présent document par un ou des envois complémentaires. Si tel est le cas, ils seront à rattacher au présent compte-rendu commun.

--> le sujet de la précarité alimentaire pourrait se prolonger. Une analyse sera faite pour faire des propositions.

A Bourges, le 10 mars 2022

Le Président des Conseils de Développement

PETR et Bourges Plus



Jean LLARI